



AU JARDIN POUR TOUS



Objectifs

Pour un jardin biologique et pédagogique accessible aux personnes en situation de handicap

3 Journées pratiques

Pour mieux comprendre les besoins de chacun et se familiariser avec ce nouvel outil.

Pour plus d'informations: <http://www.lesapprentisnature.org>

Formation Continue

Organisme proposant la formation

Les Apprentis Nature

Localisation

56 Morbihan

Lieu de la formation

Siège de l'association : Balgan (56860 SENE)

Tarifs

individuel : 200€
entreprise : 600€

Publics

tout public

Contact

Marylou Proust-Lemiale
apprentisnature [dot] balg [at] free [dot] fr
Téléphone : 0297425403

Contenu de la formation

PREMIER JOUR

- * Immersion dans un jardin ordinaire en situation de handicap, mise en commun des sensations.
- * Présentation in situ des spécificités du jardin pour tous.
- * Présentation des pratiques possibles et expérimentées.

DEUXIEME JOUR

- * Question réponse et ou témoignages de jardiniers ayant un handicap et de professionnels de la santé.
- * Apports techniques sur le jardinage bio avec un maraîcher.
- * Présentation commentée d'une sélection d'ouvrages.
- * Travail sur les projets individuels.

TROISIEME JOUR

- * Immersion dans un jardin accessible à tous.
- * Utilisation d'outils adaptés aux différents handicaps.
- * Expérimentation des techniques de jardinage adapté.
- * Mise en commun des projets individuels.

Intervenants

- * Brigitte Rimassa animatrice formatrice spécialisée dans le jardin pédagogique et dans l'accueil du public de l'éducation spécialisée.
- * Un maraîcher ou un jardinier expérimenté.
- * Des personnes en situation de handicap en question/réponse.
- * Une psychatre et/ou une infirmière en psychiatrie.
- * Une responsable de foyer logement et/ou un psychomotricien.

Informations complémentaires

Nous vous rappelons que les participants à titre professionnel peuvent bénéficier de prises en charges par leur organisme de financement de la formation (via le plan de formation de l'entreprise, le droit individuel à la formation ou DIF, l'OPCA etc...) ou via le pôle emploi. Quant aux participants individuels et non finançables, ils bénéficient d'un tarif solidaire.